

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 02 octobre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

L'an deux mille vingt-trois, **le lundi 04 septembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 1^{er} septembre 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence ; M Grange Christophe

Excusés

Mme Raboisson Croppi Laurence

Pouvoirs :

M Langlet Pascal donne pouvoir à Anik Blanc

Mme Duroch Aline donne pouvoir à Chantal Besson

Secrétaire de séance : Laurence Martini

D2023_044 – Demande de subvention à la Copamo / Mode doux

Dans le cadre de la politique conduite par la municipalité en matière de sécurité routière et en faveur du développement des déplacements doux, Monsieur le Maire propose de solliciter un fond de concours de la Communauté de Communes au titre de l'enveloppe Voirie mode doux / actif.

Monsieur le Maire précise que ces travaux concernent la continuité du cheminement mode doux / actif de la route du Perret pour rejoindre l'abris bus situé sur la RD 34 et que ces aménagements visent à sécuriser les déplacements.

Monsieur le Maire précise que toutes les demandes d'aide doivent être transmises à la COPAMO sur la base d'un dossier complet.

Montant des travaux : 40 135.70 € HT

Montant de la subvention demandée : 20 067.85€ soit 50%

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la demande de demande de subvention auprès de la COPAMO

Sollicite auprès de la COPAMO le versement d'une subvention, au titre de l'enveloppe Voirie mode doux

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'opération ci-dessus référencée.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

